

N°012

Objet :

APPROBATION DU PRINCIPE
DE RECOURS A UNE
DELEGATION DE SERVICE
PUBLIC POUR LA GESTION
ET L'EXPLOITATION DU
MARCHE COMMUNAL
D'APPROVISIONNEMENT

Rapporteur :

Mme Camille VAUR

Date de la Séance :

18 FEVRIER 2026

Date de la Convocation :

12 FEVRIER 2026

Date d'affichage de la
convocation :

12 FEVRIER 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 28

Membres représentés : 06

Membre absent : 01

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 18 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER, **Maire-Adjoint**,

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET et Evelyne BEAUDICHON, **Conseillers Municipaux Délégués**,

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Mourad MERGUI, **Conseillers Municipaux**.

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Abdelyamin DERRADJI	pouvoir à	Jean-François DEMAREZ
Alisson ZANI	pouvoir à	Céline CHASSIN
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Maeva CRUZ	pouvoir à	Jacques TANGUY
Jessica DORLENCOURT	pouvoir à	Grégory SANCHEZ

Etait absent :

Salim LESAGE

Secrétaire de séance : Dominique DESMET

VOTE :

UNANIMITE

1 abstention (Mourad
MERGUI)

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/02/2026

N°012

OBJET : APPROBATION DU PRINCIPE DE RECOURS A UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU MARCHE COMMUNAL D'APPROVISIONNEMENT

Rapporteur : Mme Camille VAUR

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de la commande publique, notamment les articles R. 3125-3 et suivants
VU l'avis de la Commission consultative des services publics locaux du 06/02/2026,
VU le rapport présentant les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire,
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 06/02/2026

Considérant la nécessité de proposer aux Achérois un marché communal d'approvisionnement diversifié et organisé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (1 abstention : Mourad MERGUI)

ARTICLE 1 : APPROUVE le principe du recours à une délégation de service public sous forme d'affermage, conformément au rapport de présentation annexé à la présente délibération, concernant la gestion et l'exploitation du service public local du marché communal d'approvisionnement.

ARTICLE 2 : APPROUVE le lancement de la procédure de passation de la délégation de service public conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et du Code de la commande publique.

ARTICLE 3 : DECIDE que M. le Maire, ou son représentant, par délégation, sera chargé de prendre, conformément aux règles applicables notamment aux concessions, toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement dudit contrat de concession ainsi que toutes décisions concernant ses avenants.

Fait et délibéré à Achères, le 18 février 2026

- Certifié exécutoire (Art. L2131-1 du CGCT)

Le 23/02/2026
Pour le Maire et par délégation


O. CASENAZ
2026

Pour extrait conforme,


Le Maire
Marc HONORE